

LETTRE CIRCULAIRE



Montreuil, le 15/11/2021

DRCPM

OBJET

Sous-direction production, gestion des comptes, fiabilisation

Bénéficiaires du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

VLU-grands comptes et VM

Texte(s) à annoter : LCIRC-2019-0000023

Affaire suivie par : BLAYE DUBOIS Nadine, WINTGENS Claire

Par délibération du 1er juillet 2021, le transfert de compétence mobilité vers Douarnenez Communauté a été acté.

Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la ville de DOUARNENEZ est maintenu au taux de 0,60%.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9302908 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9302915 au 01/07/21.

Par délibération du 1er juillet 2021, le transfert de compétence mobilité vers Douarnenez Communauté a été acté, avec une date d'effet au 1er juillet 2021.

Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la ville de DOUARNENEZ est maintenu au taux de 0,60%.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9302908 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9302915 au 01/07/21.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement mobilité sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

Directeur de la relation cotisant, de la production et de la maîtrise des activités

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE

(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

IDENTIFIANT N° 9302915

COMMUNE CONCERNEE	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF DE LIAISON
- DOUARNENEZ	29046	29100	0,60%	01/07/2021	URSSAF BRETAGNE

Bénéficiaire du versement mobilité : Douarnenez Communauté

75 Rue Ar Veret

CS 60007

29177 DOUARNENEZ CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire : Trésorerie de Douarnenez

2 bis rue d'Estienne d'Orves

29100 DOUARNENEZ

BDF QUIMPER

30001 00664 F2940000000 47

IBAN: FR33 3000 1006 64F2 9400 0000 047

BIC: BDFEFRPPCCT